



## PROCES-VERBAL

### de l'assemblée communale extraordinaire du 9 juin 2021

Présidence : M. Gérard Brodard Syndic  
Citoyens présents : 45 y compris les membres du Conseil communal, les 2 Secrétaires et la Caissière.

La présente assemblée a été convoquée par insertion dans la feuille officielle, par affichage aux 3 piliers publics et par distribution d'un tout-ménage, selon les modalités décidées lors de l'assemblée constitutive du 24 mai 2016, avec le tractanda suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 mars 2021 \*
2. Mode de convocation des assemblées communales pour la période administrative 2021-2026
3. Nomination des Commissions pour la période administrative 2021-2026
  - 3.1. Commission financière
  - 3.2. Commission d'urbanisme
  - 3.3. Commission du feu
  - 3.4. Commission des naturalisations
  - 3.5. Commission de l'énergie
  - 3.6. Commission du développement durable et de la qualité de vie
4. Divers

A 20h00, M. Gérard Brodard - Syndic ouvre l'assemblée en adressant les salutations d'usage et remerciements aux citoyens présents. Il espère que tout le monde se porte au mieux avec cette crise liée au COVID-19.

Notre Syndic réitère ses félicitations aux 3 nouveaux Conseillers communaux, soit Mme Maria José Vernier, Mme Oksana Isoz et M. Thierry Vallat.

Les objectifs de cette assemblée sont les suivants :

Comme c'est une assemblée constitutive de début de législature et selon la loi sur les Communes, nous avons le devoir de :

- Déterminer le mode de convocation, respectivement confirmer la pratique actuelle.
- Nommer formellement les membres prévus pour les différentes Commissions communales.

Nous allons également prendre congé de plusieurs personnes ayant œuvré pour le Commune et la collectivité.

Se sont excusés : MM. Stéphane Pillonel, Stéphane Petermann, Marc Ballet, Eric Collomb, Anthony Martin, Anthonio et Remi Hermida, Yves Pellegrinelli, David Pereira, Gilles Monney, Christian Schlechten, Quentin Brodard ainsi que M. et Mme Frédéric et Jacqueline Tesse.

Scrutateurs : MM. Eric Ansermoz et Pierre Pauchard.

M. le Syndic demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le mode de convocation et sur le tractanda. Ceci n'étant pas le cas, celle-ci délibérera selon le programme énoncé.

Il rappelle que celui-ci peut être consulté sur le site et au bureau communal, soit 10 jours avant l'assemblée.

### **1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 25 mars 2021**

Selon la décision de l'assemblée du 30 avril 2013, reconfirmée le 24 mai 2016, le procès-verbal n'est plus lu. Ce dernier est présenté à l'écran et chacun peut y apporter les commentaires nécessaires.

Il est demandé à l'assemblée si des remarques sont encore à formuler par rapport à ce procès-verbal. Ceci n'étant pas le cas, le procès-verbal est soumis au vote qui est adopté à l'unanimité.

Les remerciements d'usage sont faits à la Secrétaire pour l'élaboration de ce document et sa parfaite rédaction.

### **2. Mode de convocation des assemblées communales pour la période administrative 2021-2026**

Selon la loi sur les Communes, art. 12, l'assemblée doit définir et valider ce mode de convocation.

M. le Syndic propose de maintenir le processus actuel, soit :

- Insertion dans la feuille officielle
- Distribution par tout-ménage
- Affichage aux 3 piliers publics
- Information sur le site communal

Il est demandé à l'assemblée de valider ce principe pour les 5 prochaines années.

Ce point est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

### **3. Nomination des Commissions pour la période administrative 2021-2026**

Selon la loi sur les Communes, les différents membres doivent être approuvés par l'assemblée.

Le principe a été le suivant :

- Essayer de faire un mixte entre les anciens et les nouveaux membres.
- Tenir compte des citoyens qui se sont annoncés.
- Tenir compte de la répartition des 3 villages, ceci dans la mesure du possible.

#### **Commission financière :**

- Véronique Deschenaux
- Irène Rüsi
- Valérie Savary
- Pierre Pauchard (nouveau membre)
- Bertrand Dubey (nouveau membre)

Les personnes précitées sont approuvées par acclamation.

**Commission d'urbanisme :**

- Frédéric Wittwer (nouveau membre)
- Christèle Collomb
- Frédéric Tesse
- Daniel Messer
- Jean-Laurent Victorino (nouveau membre)

Les personnes précitées sont approuvées par acclamation.

**Commission du feu :**

- Thierry Vallat (nouveau membre)
- Stéphane Savary
- Benoît Décotterd
- Anthony Martin (nouveau membre)

Les personnes précitées sont approuvées par acclamation.

**Commission des naturalisations :**

- Maria José Vernier (nouvelle membre)
- Carmen Di Meo
- Pierre Yves Chatelan
- Michele De Girolamo
- David Pereira
- Mahault Currat (nouvelle membre)
- Anthony Marchand (nouveau membre)

Les personnes précitées sont approuvées par acclamation.

**Commission de l'énergie**

- Thierry Vallat (nouveau membre)
- Jacqueline Tesse
- Stéphane Petermann
- Arben Mulaj
- Yves Pellegrinelli

Les personnes précitées sont approuvées par acclamation.

**Commission de développement durable et de qualité de vie**

- Catherine Plüss
- Joséphine Rey-Mermet
- Olivier Pillonel
- Stéphanie Mancini
- Annie Laure Wisard
- Julien Hennard
- Aurélien Piccard

Les personnes précitées sont également approuvées par acclamation.

M. le Syndic remercie l'assemblée pour ces nominations. Il félicite les membres élus pour leur mise à disposition de la Commune et de la collectivité et leur souhaite plein de satisfaction dans ces nouvelles fonctions. Toutes ces personnes sont applaudies par l'assemblée.

#### 4. Divers

Agenda :

- La fermeture de l'administration communale aura lieu du 2 au 13 août 2021
- Fête du 1<sup>er</sup> août et 15 ans de la fusion : les Sociétés locales seront approchées afin d'organiser ces deux événements
- Sortie des aînés : automne 2021 (organisée par la Commune de Châtillon)
- Sortie des jeunes citoyens : automne 2021 (organisée par la Commune de Châtillon)

M. le Syndic informe l'assemblée qu'en septembre prochain, une information sera donnée à la population concernant le projet du Hameau de la Fontaine.

La parole est donnée aux citoyens :

M. Francis Marchand trouve regrettable que toutes les personnes nommées ce soir pour les différentes Commissions ne soient pas toutes présentes lors de cette assemblée. Il s'inquiète de leur future fonction. M. le Syndic prend bonne note de cette remarque et le déplore également. Cette remarque sera faite aux personnes concernées lors de la constitution desdites Commissions.

Mme Françoise Pillonel relève que la retenue d'eau installée au rond-point à Bollion est en premier lieu dangereuse pour les cyclistes et de plus, elle n'est pas esthétique. Elle demande de revoir le concept. M. le Syndic précise que ce dossier est complexe. Ce point doit être vu avec la Commune de Cheyres – Châbles qui est également concernée par les inondations qui proviennent du haut du village.

Mme Françoise Pillonel constate que cette mesure provisoire dure et demande de reprendre ce dossier au plus vite. M. le Syndic l'informe que différents Services cantonaux sont concernés par cette problématique et cela prend du temps. Les frais relatifs à cette affaire seront élevés. Toutefois, il précise que le nécessaire sera fait dans les meilleurs délais.

M. Francis Marchand nous informe que le chemin AF après le chenil a subi des travaux par la Corporation durant l'hiver et déplore ce désastre. Ledit chemin est totalement défoncé. M. Frédy Wittwer précise que l'auteur n'est pas la Corporation mais c'est une société privée. Un constat sera fait et une suite sera donnée à cette affaire.

Prises de congé et remerciements :

M. le Syndic remercie chacune des personnes ci-dessous et une attention leur est remise.

Conseillers communaux :

- Patrick Huber durant 5 ans
- Fréd Tesse durant 13 ans
- Vincent Isoz durant 4 ans

Commission des naturalisations :

- Stéphane Bonfils durant 12 ans
- Marc Ballet durant 4 ans

Contrôle feu bactérien :

- Serge Pillonel durant + de 20 ans

Commission d'urbanisme :

- Antoinette Jakob durant 15 ans
- Françoise Pillonel durant 15 ans

Commission financière :

- Séverine Pillonel durant 19 ans
- Christophe Wyssbrod durant 20 ans

M. le Syndic relève que cette assemblée est la dernière de la période administrative en cours. Il réitère toute sa gratitude pour le soutien inconditionnel de l'assemblée à l'égard des Autorités et de l'Administration communale. Le climat serein qui prévaut à Lully est un gage de succès et facilite le développement de la Commune.

Il adresse également tous ses remerciements aux Conseillers communaux et aux Secrétaires pour la franche collaboration et la prise en compte de l'intérêt général.

Un grand MERCI est adressé aux personnes qui se mettent à disposition des Commissions et d'autres activités au profit de la Commune de Lully.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est levée à 20h.48.

M. le Syndic souhaite à toutes et à tous un bel été et se réjouit de partager ensemble, le verre de l'amitié.

La Secrétaire :

Christèle Collomb



Le Syndic :

Gérard Brodard

